Nations Unies

S/PV.7791



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

7791e séance

Jeudi 13 octobre 2016, à 15 h 30
New York

Provisoire

Président :	M. Zagaynov	(Fédération de Russie)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	France	Mme Gueguen-Mohsen
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Troisième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2016/830)

16-32171 (F)





La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Troisième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2016/830)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/830, qui contient le troisième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseil de sécurité de me donner l’occasion de lui présenter le troisième rapport du Secrétaire général (S/2016/830) sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2016/830).

À l’instar des rapports précédents, ce rapport a été établi avec le concours de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et de l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions chargée d’aider le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et en étroite collaboration avec l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, d’autres acteurs concernés du système des Nations Unies et des organisations internationales.

Le rapport souligne que l’EIIL a continué de subir d’importants revers militaires, ce qui a sapé sa capacité de garder le contrôle de territoires, d’obtenir des fonds et de maintenir des structures « gouvernementales ». L’EIIL essaie de s’adapter à sa nouvelle situation et a intensifié ses activités d’extorsion pour compenser la perte de recettes pétrolières. En Iraq et en Syrie, la capacité de l’EIIL à contrôler des territoires et à fonctionner comme un quasi-État a été mise à rude épreuve, grâce aux efforts de plusieurs États Membres.

Toutefois, le rapport indique que la menace que représente l’EIIL reste importante et continue de se diversifier. L’EIIL et les entités qui lui sont associées continuent de se livrer concurrence au niveau stratégique mais aussi de coopérer au niveau tactique, en s’entraidant parfois au niveau opérationnel. La pression militaire actuellement exercée sur l’EIIL en Iraq et en République arabe syrienne a entraîné une augmentation du nombre de combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays, en particulier en Europe et au Maghreb, ce qui représente une menace croissante pour la sécurité mondiale. L’EIIL a également augmenté le nombre d’attaques menées en dehors des zones de conflit et recourt à des tactiques plus meurtrières.

Des attaques de plus en plus complexes menées presque simultanément dans différents pays, perpétrées au travers d’opérations à grande échelle ou par le biais de petites cellules terroristes individuelles dirigées ou inspirées par l’EIIL, ont une incidence significative et posent des problèmes particuliers aux États Membres pour ce qui est d’organiser les interventions des forces de l’ordre. L’EIIL continue de s’affirmer dans le cyberespace, recourant aux forums fermés, aux systèmes de messagerie cryptée, et de communiquer par le biais du « Web caché » pour recruter et diffuser sa propagande.

Pour mettre en évidence la menace que représente l’EIIL pour diverses régions du monde, le rapport s’intéresse en particulier à l’Asie du Sud-Est, au Yémen et à l’Afrique de l’Est. En Asie du Sud-Est, la propagande de l’EIIL a redynamisé les réseaux terroristes préexistants et inspiré les individus à se rendre dans les zones de conflit en tant que combattants terroristes étrangers. La région abrite des combattants terroristes étrangers qui dirigent activement des attaques et est affectée par la propagande et les efforts de collecte de fonds, ainsi que par la menace posée par les combattants terroristes

étrangers de retour dans leurs pays. Au Yémen, même s’il a intensifié ses opérations de recrutement et ses attaques, en particulier dans la région d’Aden, l’EIIL n’a pas encore réussi à obtenir un soutien important au niveau local et est généralement rejeté par la population. Cela n’empêche pas les dirigeants de l’EIIL de continuer de s’intéresser de près au pays. Deux nouvelles cellules de l’EIIL sont apparues en Somalie. L’un de ces groupes, actif dans la région du Puntland, reçoit un appui de l’EIIL au Yémen. Le deuxième opère dans le sud de la Somalie. Ces deux groupes se heurtent à une forte résistance de la part des Chabab.

S’agissant de l’action menée par les États Membres pour contrer la menace de l’EIIL, le rapport souligne certaines mesures prises en Asie du Sud-Est. Par exemple, il indique que pour lutter contre le terrorisme, les pays de la région se sont dotés de stratégies et de législations nationales de lutte contre le terrorisme qu’ils actualisent périodiquement, qu’ils ont créé des organes nationaux de coordination, renforcé la coopération internationale – bien que beaucoup reste encore à faire en la matière –, mis au point des instruments financiers, institutionnels et législatifs, reconnu l’importance d’établir des contrôles efficaces aux frontières, et accordé une attention accrue à l’élaboration d’approches globales pour contrer et prévenir le recrutement et l’extrémisme violent.

Pour écarter la menace posée par les terroristes qui retournent dans leur pays, un nombre croissant d’États Membres ont adopté une série de mesures pénales et administrative et d’initiatives de réinsertion et de réintégration, comme le Conseil l’a demandé dans la résolution 2178 (2014). Ils ont aussi adopté une approche préventive, notamment en inculpant les individus pour infraction inchoative ou préparatoire avant même qu’il y ait eu crime grave. Toutefois, les États Membres continuent de se heurter à de nombreux problèmes à cet égard, telle la difficulté d’obtenir des renseignements et d’en tirer des éléments de preuve recevables. Dans l’ensemble, les progrès accomplis par les États Membres pour formuler et mettre en œuvre des stratégies de réinsertion et de réintégration sont plus limités dans certaines des régions les plus touchées.

Au cours de la période considérée, nombre d’entités des Nations Unies ont pris d’autres mesures pour appuyer l’action menée par les États Membres pour contrer la menace de l’EIIL. Par exemple, il y a le fait que l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a élaboré un plan de renforcement des capacités destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, tel que demandé par le Conseil de sécurité. Le plan a été présenté aux États Membres il y a près de 10 mois, mais n’est financé à ce jour qu’à hauteur de 20 %.

L’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mis au point un programme de renforcement des cadres juridiques et institutionnels des États d’Asie du Sud et du Sud-Est, ciblant les avoirs financiers et les ressources économiques de l’EIIL, d’Al-Qaida et de ceux qui leurs sont associés. Le Haut-Commissariat aux droits de l’homme a présenté un rapport sur les pratiques

optimales et les enseignements tirés concernant la façon dont la protection et la promotion des droits de l’homme contribuent à prévenir et à combattre l’extrémisme violent. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) aide les chefs de la police de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est à créer un centre opérationnel régional conjoint à Kuala Lumpur. L’Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice est en train de resserrer sa coopération avec la Jordanie, le Kenya, le Mali, le Maroc, les Philippines, la Thaïlande et l’Indonésie en matière de conception et de mise en œuvre de programmes de réinsertion et de réintégration des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers. Sur le terrain, la Mission d’appui des Nations Unies en Libye continue d’établir des rapports d’évaluation sur l’EIIL, qu’elle diffuse auprès des États Membres.

Alors que les opérations militaires contre l’EIIL en Iraq, en République arabe syrienne et en Libye continuent d’enregistrer des progrès, nous nous attendons à une augmentation du nombre de combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays et des attaques commises en dehors des zones de conflit. La menace transnationale que représente l’EIIL peut donc devenir un défi croissant à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, l’appel lancé par le Secrétaire général en faveur d’une coopération internationale globale et résolue pour la prévention efficace de l’extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme revêt une importance cruciale.

Malgré les efforts de la communauté internationale, la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme n’est toujours pas à la hauteur de la menace à laquelle nous sommes confrontés. En outre, si notre objectif est d’anticiper de nouvelles menaces terroristes et de répondre de façon dynamique à l’évolution de l’EIIL, il nous faudra compléter les mesures militaires,

sécuritaires et pénales par des mesures préventives qui s’attaquent aux moteurs de l’extrémisme violent conduisant au terrorisme, comme le montre l’accent mis dessus par le Conseil de sécurité.

Toutefois, pour contrer efficacement la menace transnationale croissante du terrorisme et de l’extrémisme violent, je voudrais souligner l’importance de la volonté politique. Je voudrais aussi inviter le Conseil à garder à l’esprit qu’il importe aussi de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour répondre à la demande croissante en programmes de lutte contre le terrorisme et de prévention de l’extrémisme violent. De telles initiatives aideraient énormément les Nations Unies à appuyer les efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Le représentant de l’Uruguay a demandé à prendre la parole pour faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d’abord remercier M. Feltman de sa présentation du Troisième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2016/830).

Ce rapport indique que Daech a continué d’essuyer d’importants revers militaires en Iraq et en République arabe syrienne et de perdre des territoires, qu’il a vu sa capacité d’obtenir des fonds mise à rude épreuve et son aptitude à gouverner affaiblie. Si cela semble encourageant, nous avons de nombreuses raisons de nous sentir sérieusement préoccupés, en particulier au regard de la diversification de la menace posée par Daech. Sa capacité de s’adapter à de nouvelles circonstances, ce qui lui permet d’étendre son action géographiquement et de changer son mode opératoire, signifie que nous sommes constamment face à de nouveaux défis et que notre capacité de réaction et de riposte diminue.

Les dangereuses relations personnelles entre les terroristes, le nombre croissant de combattants terroristes étrangers de retour en Europe et au Maghreb du fait de la pression militaire actuellement exercée en Iraq et en Syrie, le recours aux voyages à étapes multiples, à l’encodage et au Web caché, la planification de plusieurs attaques simultanées, la commission d’attentats par des individus ou de petits groupes, le recours à Internet, au cyberespace, aux systèmes de messagerie cryptée et aux forums fermés, l’établissement d’un réseau transnational de plus en plus large de sympathisants et de combattants et la prolifération de la propagande en ligne, sont les manifestations de l’évolution de Daech et de son adaptation aux nouvelles situations. Les violences sexuelles contre des femmes et des filles yézidies en Iraq et en Syrie, ainsi que contre les autres minorités prises au piège du conflit, sont particulièrement rebutantes et nous les condamnons fermement.

Le rapport porte sur l’Asie du Sud-Est, le Yémen et l’Afrique de l’Est et met en évidence la redynamisation de réseaux de combattants terroristes en Asie du Sud et du Sud-Est, le fait que les dirigeants de Daech continuent de s’intéresser de près au Yémen, ainsi que l’apparition de cellules de Daech en Somalie. Puisque nous sommes loin d’avoir gagné la bataille contre le terrorisme et ses méprisables partisans, nous devons nous demander dans quelle mesure nous avons échoué et ce que nous pouvons faire de plus dans cette enceinte pour les combattre plus efficacement et avec plus de force.

En premier lieu, et comme le signale bien le Secrétaire général dans son rapport, la responsabilité première incombe aux États. Nous nous félicitons des mesures adoptées par certains pays, dont rend compte le rapport. Nous prenons également note des carences qui subsistent et de la difficulté qu’ont certains pays à adopter des mesures pour appliquer la résolution 2178 (2014), ou les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la prévention et à la lutte contre le financement du terrorisme.

Nous sommes conscients que, bien souvent, la bonne volonté des États et le désir qu’ils peuvent avoir de mettre en oeuvre au niveau national des stratégies globales de lutte contre le terrorisme ne suffisent pas. Beaucoup d’entre eux ont besoin, en plus – et surtout – d’une assistance technique et financière. Nous sommes également conscients que dans d’autres cas, ce ne sont pas exactement les ressources qui manquent mais la volonté politique. Nous appelons à parler d’une seule voix pour faire valoir qu’il n’y a pas de place, dans la lutte contre le terrorisme, pour les ambiguïtés ou les doubles discours.

Il existe également une responsabilité collective qui incombe à tous les membres de la communauté internationale, un devoir d’agir de manière coordonnée et solidaire pour être plus efficients et efficaces dans la

lutte contre le terrorisme. Il est dans l'intérêt de tous que l'ONU puisse jouer le rôle d'articulation principale entre les États ainsi qu'avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales. Tous les membres de la communauté internationale devraient partager cette perception. C'est pourquoi nous devrions penser également à des stratégies visant à renforcer la confiance entre les différents États et régions, en insistant toujours sur le fait que l'objectif suprême est le bien commun, le bien de tous.

Je ne voudrais pas terminer sans souligner que, lorsque nous élaborons nos stratégies de lutte contre le terrorisme, nous devons garder constamment à l'esprit les obligations des États en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Ne perdons pas non plus de vue qu'en promouvant l'état de droit et les libertés fondamentales, et en favorisant des sociétés qui favorisent l'intégration, la diversité et le multiculturalisme, nous permettrons aux générations nouvelles et futures de pratiquer et de favoriser la tolérance, principale condition, probablement, de la neutralisation de toute forme d'extrémisme.

Le Président (*parle en russe*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 55.